

Présentation FDVA et Mon compte ASSO

Temps d'information




**ACADÉMIE
DE LILLE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Pas-de-Calais





FDVA

Le Fonds pour le développement de la vie associative



FDVA : Fonds de Développement à la Vie Associative

Dispositif piloté par le Ministère de l'Education Nationale et ses services déconcentrés
(DRAJES pour la Région Hauts-de-France ; SDJES pour les départements)

FDVA
« Fonctionnement et Actions innovantes »

Nouveau dispositif créé en 2018 suite à la suppression de la « Réserve Parlementaire »



FDVA « FONCTIONNEMENT ET ACTIONS INNOVANTES »

2 types de demandes ont vocation à être soutenues :

- Le financement global de l'activité d'une association (« Fonctionnement »)
 - La mise en œuvre de nouveaux projets ou activités (« Actions innovantes »)
- Important = une association ne peut solliciter qu'un seul de ces 2 axes*

Qui est éligible ?

(1/2)

- Associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901, sans condition d'agrément, ayant leur siège dans le département du Pas-de-Calais ,
- Établissement secondaire d'une association nationale, domicilié dans le Pas-de-Calais, disposant d'un numéro SIRET propre, d'un compte bancaire séparé.

Qui est éligible ?

(2/2)

- Les associations éligibles doivent répondre **aux trois conditions** du tronc commun d'agrément fixé par l'article 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations:

- *l'objet d'intérêt général ;*
- *la gouvernance démocratique ;*
- *la transparence financière.*

Elles doivent respecter la liberté de conscience et ne pas proposer d'actions à visée communautariste ou sectaire.

Les associations demandeuses s'engagent à respecter les valeurs de la République et le principe de laïcité qui s'y rattache.

Ne sont pas éligibles :

- Les associations défendant un secteur professionnel (tels les syndicats professionnels régis par le code du travail) ;
 - Les associations défendant essentiellement les intérêts particuliers d'un public adhérent ;
 - Les associations culturelles, para administratives (= *associations dont les ressources budgétaires sont constituées pour l'essentiel de fonds publics et/ou dont le CA est composé majoritairement de représentants des élus locaux ou de l'administration*) ou le financement de partis politiques.
-
- Les subventions d'investissement (le financement d'un bien contribuant à l'augmentation durable du patrimoine de l'association et comptabilisée comme telle : biens inventoriés et amortis) ;



Les priorités 2022

Une attention particulière sera portée par les instructeurs sur le sujet de la transition écologique et solidaire

Axe 1 : Fonctionnement global d'une association

Financement Global de l'activité d'une association

Axe 2 : Actions innovantes

La mise en œuvre de nouveaux projets ou activités



FDVA Fonctionnement

Un financement peut être apporté au **fonctionnement global** d'une association en cohérence avec son objet associatif (hors investissement / amortissement). Les demandes au titre du fonctionnement des associations comprennent le développement, la pérennisation et la structuration de l'association.

Attention : La demande devra être étayée et justifier le besoin particulier d'un financement.



FDVA Actions innovantes

Un financement peut être apporté à un projet spécifique de l'association en cohérence avec l'objet de l'association.

**Ce projet devra concourir au développement, à la structuration et à la consolidation de la diversité de la vie associative locale, correspondant à des réels besoins.
les projets se déroulant sur une période de 12 à 18 mois.**

Attention : il ne peut-être présenté qu'un seul projet innovant par an.

**Tout projet déposé dans le cadre « actions innovantes »
devra obligatoirement exposer :**

-  Des éléments de diagnostic et de présentation du caractère innovant de l'action ;
-  Une méthode et un plan d'action ;
-  Des indicateurs d'évaluation ;
-  Les actions pour porter à connaissance d'un réseau associatif plus large, les enseignements retirés.



FDVA 2022 : dates et chiffres

Modalités financières :

Associations de – 1 an d’existence : plafond à 2000€

Axe 1 – Fonctionnement : 500 à 3000€

Axe 2 – Nouveaux projets ou activités : 1000 à 5000€

Penser à la valorisation des contributions volontaires

Le total des fonds publics ne pourra dépasser 80% du coût de l’action

Calendrier prévisionnel :

Publication de l’appel à projet : 3 janvier 2022

Appel à projet à compléter : du 3 janvier au 18 février 2022

Instruction des dossiers: du 11 février au 15 avril 2022

Notification aux associations: mai 2022

Paielement pour les associations retenues: de juin à novembre 2022

Le Compte Asso

- Site : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Les démarches administratives



Traiter les déclarations des activités de bénévolat

Un service permettant de valider les activités déclarées par les bénévoles de mon association



Déclarer un changement de situation de mon association

La dématérialisation des démarches administratives est une première étape, mais leur simplification en est une autre



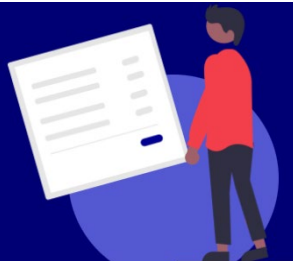
Demander l'attribution d'un n° Siren/Siret

Une procédure administrative simple et rapide pour immatriculer son association dans le répertoire Sirene



Demandes de remboursement Pass'Sport

La télé-procédure permettant aux structures de se faire rembourser les Pass'Sport accordés à leur jeunes adhérents



Demander une subvention

Une télé-procédure simplifiée permettant de déposer une demande de subvention pour les dispositifs éligibles dans le compte asso



Saisir les comptes-rendus financiers

Une procédure simplifiée pour les demandes saisies et accordées via le compte asso

Les différentes subventions



Projets sportifs territoriaux (PST)

Projets sportifs territoriaux (PST)

Les projets sportifs territoriaux : comment ça marche ? Pour quels montants ? Selon quel calendrier ?

Partenariat JEP jeunesse éducation populaire

Partenariat JEP

Soutien aux associations de jeunesse – éducation populaire



Le Fonds de développement de la vie associative (FDVA)

Le FDVA est un dispositif financier de l'Etat de soutien au développement de la vie associative : il est constitué de deux volets



Projets sportifs fédéraux (PSF)

Projets sportifs fédéraux (PSF)

Les projets sportifs fédéraux : comment ça marche ? Quelles sont les structures éligibles ? Comment déposer une demande de subvention ? Quel est le calendrier ?



Demandes de remboursement Pass'Sport

La télé-procédure permettant aux structures de se faire rembourser les Pass'Sport accordés à leur jeunes adhérents

Création du compte Asso



Création du compte



Le Compte **Asso**

Le site officiel de gestion d'association



CONNEXION

Veuillez renseigner le champ Adresse de messagerie.

Veuillez renseigner le champ Mot de passe.

Mot de passe oublié ?

CONNEXION

CRÉER UN COMPTE

Besoin d'aide ?



CREATION DE VOTRE COMPTE

Un courriel contenant un lien de validation de la création du compte vous sera envoyé à la boîte de messagerie déclarée. Veuillez ouvrir votre boîte de messagerie et cliquer sur le lien de validation. Il est possible que le courriel ait été déplacé dans les messages indésirables.

☒ M ☐ Mme

Nom

Prénom

Adresse de messagerie

Mot de passe

Confirmez le mot de passe

CRÉER CE COMPTE

Besoin d'aide ?



- Rattachez votre asso avec son n° RNA ou SIREN
- Le champ de recherche trouve votre association, validez
- Puis indiquez votre fonction et certifiez sur l'honneur que vous représentez bien cette association

AJOUTER UNE ASSOCIATION OU UN ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

Salissez le n° RNA ou n° SIREN de votre association



➤ Identité

➤ Adresses et coordonnées

➤ Activités

➤ Composition

➤ Affiliations

➤ Personnes physiques

➤ Agréments administratifs

➤ Moyens humains

➤ Coordonnées bancaires

➤ Comptes

➤ Documents

Ces informations doivent correspondre aux données figurant sur l'avis SIRET, consultable à l'adresse suivante: <http://avis-situation-sirene.insee.fr/>
Ces champs ne sont pas directement modifiables dans Le Compte Asso.

Objet social: [redacted]

[redacted]

0 affiliation

personnes déclarées

agrément déclaré

Cette donnée est indispensable pour déposer un dossier FDVA.

Déclarer et téléverser votre RIB, c'est absolument nécessaire pour toute demande de subvention. L'intitulé et adresse figurant sur le RIB doivent impérativement reprendre les données figurant sur l'avis SIRET.

Important : sous cet onglet vous pourrez téléverser les documents obligatoires au format .PDF (statuts, dernier compte rendu d'AG approuvé, etc...). Si vous avez plusieurs documents pour un même item, les regrouper dans un ZIP et téléverser ce dernier.



Pièces à joindre

Renseigner des informations relatives à votre association, aux actions à financer et joindre des pièces justificatives:

- ☐ Les **statuts** déposés ou approuvés de l'association
- ☐ la liste des **dirigeants**
- ☐ Le dernier **rapport d'activité** approuvé par l'assemblée générale
- ☐ le dernier **budget prévisionnel** annuel
- ☐ les **comptes annuels** approuvés du dernier exercice clos;
- ☐ le **bilan annuel** financier du dernier exercice clos;
- ☐ un **relevé d'identité bancaire** au nom de l'association
- ☐ le **projet associatif**
- ☐ si la démarche n'est pas réalisée par le représentant légal de l'association, le **pouvoir** donné par ce dernier;
- ☐ le **rapport du commissaire aux comptes**.

Finaliser la création de mon compte

1

N° RNA : W442012759
Siret : 42046982700018
HOTEL DE VILLE
11 RUE ARISTIDE BRIAND
44120 VERTOU

Siège 11 RUE ARISTIDE BRIAND 44120 VERTOU 1998-10-01

SÉLECTIONNER VOTRE FONCTION DANS CET ÉTABLISSEMENT

Monsieur Cnds CNDG, veuillez déclarer votre fonction au sein de l'association ENTENTE TENNIS VERTOU :

1

- 1 Sélectionnez dans le menu déroulant votre fonction au sein de l'association.

CERTIFICAT SUR L'HONNEUR

1

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

☒ * Je soussigné, Cnds CNDG, certifie être le/la Président de l'association ENTENTE TENNIS VERTOU (W442012759), dont le siège est domicilié au Hôtel de ville _ 44120 Vertou , et de son établissement dont le Siret est le 42046982700018.
J'ai bien connaissance que le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (article 226-4-1 du code pénal).

☒ J'atteste être valideur dans le cadre du dispositif du Compte Engagement Citoyen (CEC)

VALIDER 2

- 1 Cochez les cases « Je soussigné, ... » (obligatoire) et « J'atteste.... » (non obligatoire).
- 2 Cliquez ensuite sur « Valider ».

Vous venez de créer votre compte et vous allez pouvoir compléter la partie administrative de votre association.



Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association

Stéphanie CLIN
Déconnexion



Le dispositif Pass'sport est prolongé jusqu'au 28 février 2022 afin de permettre au plus grand nombre de clubs et de jeunes éligibles d'en bénéficier. Cependant la saisie des demandes de remboursement est actuellement suspendue, et ce jusqu'à la fin de l'année. Rendez-vous dès le 3 janvier 2022 pour la reprise de la saisie de vos bénéficiaires, qui sera possible jusqu'au 28 février 2022. ✕

AJOUTER UNE NOUVELLE ASSOCIATION OU ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

SUIVI DES DÉMARCHES ▾

Association : ASSOCIATION D'ACTION EDUCATIVE DU PAS-DE-CALAIS

N° RNA [REDACTED]

N° SIREN [REDACTED]

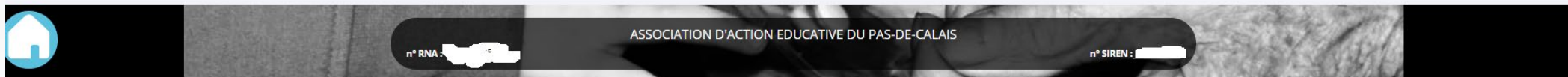
Consulter/modifier les informations administratives ➔

Demander une subvention

Demander remboursement Pass'Sport

Saisir les comptes-rendus financiers ▾

Le dispositif Pass'sport est prolongé jusqu'au 28 février 2022 afin de permettre au plus grand nombre de clubs et de jeunes éligibles d'en bénéficier. Cependant la saisie des demandes de remboursement est actuellement suspendue, et ce jusqu'à la fin de l'année. Rendez-vous dès le 3 janvier 2022 pour la reprise de la saisie de vos bénéficiaires, qui sera possible jusqu'au 28 février 2022.



DEMANDE DE SUBVENTION

1

Sélection de la subvention

2

Sélection du demandeur

3

Pièces justificatives

4

Description des projets

5

Attestation et soumission

Avez-vous vérifié et mis à jour les informations administratives de votre association et/ou de ses établissements ?

[VOIR LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES DE MON ASSOCIATION](#)

⚠ Toute demande de subvention transmise sans avoir complété les informations administratives de l'association risque d'être rejetée car incomplète.

Code du
département du
Pas-de-Calais:

532

RECHERCHER UNE SUBVENTION

Recherche

Code, dispositif, financeur

Niveau territorial

Sélectionnez un niveau territorial

Type instructeur ou financeur

Sélectionnez un type instructeur ou financeur

Nom du dispositif

Sélectionnez un dispositif

Service instructeur ou financeur

Sélectionnez un service instructeur ou un financeur

SÉLECTIONNER UNE SUBVENTION (2093)

Besoin d'aide ?

Sélection de la subvention

Sélection du demandeur

Pièces justificatives

Description des projets

Attestation et soumission

Avez-vous vérifié et mis à jour les informations administratives de votre association et/ou de ses établissements ?

[VOIR LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES DE MON ASSOCIATION](#)

⚠ Toute demande de subvention transmise sans avoir complété les informations administratives de l'association risque d'être rejetée car incomplète.

RECHERCHER UNE SUBVENTION

Recherche

Code, dispositif, financeur

Niveau territorial

Départemental ✕

Zone territoriale

Pas-de-Calais ✕

Type instructeur ou financeur

Sélectionnez un type instructeur ou financeur

Nom du dispositif

Fonds de développement de la vie associative ✕

Service instructeur ou financeur

Sélectionnez un service instructeur ou un financeur

SÉLECTIONNER UNE SUBVENTION (1)

Code	Libellé	Dispositif	Type	Financeur	Campagne	Couverture
532	PAS DE CALAIS - FDVA-FONCTIONNEMENT/INNOVATION-2020	Fonds de développement de la vie associative	Action	Service départemental - Pas-de-Calais (SDJES)	2021	départemental - Pas-de-Calais

SUIVANT >

Nom du dispositif

Selectionnez un dispositif

Service instructeur ou financeur

Selectionnez un service instructeur ou un financeur

SÉLECTIONNER UNE SUBVENTION (1)

Id	Libellé	Dispositif	Type	Financeur	Campagne	Couverture
32	PAS DE CALAIS - FDVA-FONCTIONNEMENT/INNOVATION-2020	Fonds de développement de la vie associative	Action	Service départemental - Pas-de-Calais (SDJES)	2021	départemental - Pas-de-Calais

DESCRIPTION DE LA SUBVENTION

Cette subvention n'est actuellement pas disponible. Veuillez contacter l'organisme financeur pour avoir plus d'informations

32	Libellé :	PAS DE CALAIS - FDVA-FONCTIONNEMENT/INNOVATION-2020
	Nom du dispositif :	Fonds de développement de la vie associative
	Type de projet :	Action
	Couverture :	départemental - Pas-de-Calais
	Description :	Le FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative) soutient le développement de la vie associative. Le fonds finance depuis 2018 le fonctionnement ou les projets innovants des associations. Ce financement s'adresse essentiellement aux plus petites associations, tous secteurs confondus (y ...

Texte de référence / site internet

Critères d'éligibilité :

Organisme financeur :

Service Départemental à la Jeunesse, à
l'Engagement et aux Sports (SDJES)
20 Bd de la Liberté CS 90016 – 62021 ARRAS Cedex

Sdjes62.ddva@ac-lille.fr

jeunesse-sport-vie-associative/Vie-Associative/Fonds-pour-le-developpement-de-la-Vie-Associative-FDVA

Notez les coordonnées de la personne
contact à la SDJES et validez

SÉLECTIONNER UN SOUS-DISPOSITIF

Financement global-nouveau(x) projet(s) innovant(s) : du 03/02/2021 au 07/03/2021

Besoin d'aide ?



NIC	Enseigne	Adresse	Type établissement
		MAISON DES SPORTS DU PAS DE CALAIS 9 RUE JEAN BART 62143 ANGRES	Siège

SAISIR LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ASSOCIATION

Régime de l'association *	Loi 1901	
Domaine	Autre	
Champ d'action territorial *		
Association assujettie aux impôts commerciaux	☐	
Notes et commentaires		

SAISIR LES COORDONNÉES DE CORRESPONDANCE (OU DE GESTION) DU SIÈGE

N° et voie *		
Complément d'adresse		
BP		
Code Postal *		
Commune *		
Cedex		
Pays *	FRANCE	
Téléphone *		
Courriel *		
Site Internet		

☐ Ces données peuvent être publiées sur internet

Besoin d'aide ?

Puis : - Les affiliations ; - Les agréments ;

- Les moyens humains : *adhérents (h/f), bénévoles, volontaires, salariés, ETPT, emplois aidés, personnels autorité publique*
- Le représentant légal, le signataire et la personne chargée du *dossier*
- Le RIB



Subvention obtenue pour le même dispositif l'an passé :

☐ Oui ☒ Non

LES DOCUMENTS DU DEMANDEUR

Type	Origine	Nom	Date de production / Chargement	Année de validité	Commentaires	Actions
Statuts *	RNA	Non défini	13/06/2018 15h32	2018		
Liste des dirigeants *	RNA	Non défini	14/09/2021 15h23	2021		
Rapport d'activité *	Association		09/11/2021 09h49			
Budget prévisionnel annuel *	Association		09/11/2021 11h32	2021		
Comptes annuels *	Association		09/11/2021 09h50	2020		
Bilan financier	Association		09/11/2021 09h52	2020		
Rib *	Association		28/03/2018 16h18			

LES DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU DOSSIER

Type	Origine	Nom	Date de production / Chargement	Année de validité	Commentaires	Actions
Autre	Aucun document de ce type trouvé.					
Cerfa	Association	Cerfa.pdf	11/11/2020 10h03			

← PR

Documents à fournir : statuts, liste des dirigeants, rapport d'activité, budget prévisionnel (2022), comptes annuels, RIB et Documents spécifiques au projet

NT >

Le dispositif Pass'sport est prolongé jusqu'au 28 février 2022 afin de permettre au plus grand nombre de clubs et de jeunes éligibles d'en bénéficier. Cependant la saisie des demandes de remboursement est actuellement suspendue, et ce jusqu'à la fin de l'année. Rendez-vous dès le 3 janvier 2022 pour la reprise de la saisie de vos bénéficiaires, qui sera possible jusqu'au 28 février 2022.



n° RNA :

ASSOCIATION D'ACTION EDUCATIVE DU PAS-DE-CALAIS

n° SIREN : 311866552

Dossier n°
20-094932

DEMANDE DE SUBVENTION



CONSULTER / SAISIR LES PROJETS

Intitulé	Montant demandé	État de saisie	Prévisualisation
			

← PRÉCÉDENT

SUIVANT →

Créer un nouveau projet



https://lecompteasso.associations.gouv.fr/associations/43776846800039/subvention-demande/5c7cebb7f5e0582b10eb3ed1?step=1

Rechercher

PROJET - EN COURS DE CRÉATION

Description

* Type du projet : Veuillez choisir parmi les choix suivants

* Récurrence : ☒ Première demande ☐ Renouvellement

* Intitulé : Saisir l'intitulé du projet

* Période : ☒ Annuel

* Date de début : JJ/MM/AAAA

* Date de fin : JJ/MM/AAAA

* Objectifs : Saisir l'objectif du projet

* Description : Saisir la description du projet

ENREGISTRER

Description : Type de projet, récurrence, intitulé, période, objectifs et description

Public bénéficiaire

* Statut

* Genre

* Tranche d'âge

* Nombre (au total)

Saisir un nombre

Commentaire (bénéficiaires)

Saisir un éventuel commentaire

ENREGISTRER

Territoires

* Commentaire (territoire)

Saisir un commentaire

ENREGISTRER



✓ Moyens humains

* Moyens matériels et humains

Saisir les moyens matériels et humains du projet et remplir le tableau ci-dessous

	Nombre de personnes	Nombre ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés		
Volontaires		

* Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? ☐ Oui ☐ Non

ENREGISTRER

Moyens humains : Moyens matériels et humains, bénévoles participants à l'action, salarié, dont en CDI, dont en CDD, dont emplois aidés, volontaires

- Evaluation : indicateurs au regard des objectifs
- Personne responsable du projet

Pour les demandes au titre des projets innovants, indiquez ici les critères et indicateurs d'évaluation qualitatifs. Pensez à enregistrer

Pour les demandes au titre du fonctionnement, les indicateurs d'évaluation permettent notamment de mesurer l'amélioration du fonctionnement et de la mise en oeuvre du projet associatif

✓ Evaluation

* Indicateurs au regard des objectifs

Indiquez les indicateurs du projet ou remplissez le tableau ci-dessous

Rang	Intitulé	Valeur minimum	Valeur maximum	Actions
				 

+
ENREGISTRER

Pour les demandes au titre des projets innovants, indiquez ici les critères et indicateurs d'évaluation quantitatifs :

- 1 critère par ligne

Pour ajouter des critères, cliquez sur le bouton +

Pensez à enregistrer chacun des critères

Budget

Année 2020 ou exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			
Charges	Montant	Produits	Montant
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Aides privées	
Autres charges de personnel	0	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante	0	75 - Autres produits de gestion courante	0
		756 - Cotisations	0
		758 - Dons manuels - Mécénats	0
66 - Charges financières	0	76 - Produits financiers	0
67 - Charges exceptionnelles	0	77 - Produits exceptionnels	0
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	0	78 - Reprises sur amortissements et provisions	0
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0	79 - Transfert de charges	0
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	0		0
Frais financiers	0		0
Autres	0		0
TOTAL DES CHARGES	.	TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)	0	Insuffisance prévisionnelle (déficit)	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature	0	870 - Bénévolat	0
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0	871 - Prestations en nature	0
862 - Prestations	0		
864 - Personnel bénévole	0	875 - Dons en nature	0
TOTAL	0	TOTAL	0
La subvention sollicitée de objet de la présente demande, représente : du total des produits du projet.			

Indiquez le montant de la subvention demandée

Et les subvention en cofinancement de l'action
(rappel : max 80% du budget)

Les charges indirectes affectées au projet et
les contributions volontaires en nature

Attestation

ATTESTATIONS

Je soussigné(e), *****IER PIE***** représentant(e) légal(e) de l'association [REDACTED], déclare :

- ☒ que l'association est à jour de ses obligations administratives [?], comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants);
- ☒ exactes des informations administratives dans l'écran « Informations administratives » du compte association: [?]
- ☒ exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics;
- ☒ que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte;

que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) : [?]

☒ inférieur ou égal à 500 000 €

☐ supérieur à 500 000 € [?]

☒ demander une subvention de [REDACTED] €

☒ que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association:

Fait le [REDACTED] à [REDACTED]

Sélectionnez l'option qui correspond à votre situation

Vérifiez que le montant demandé correspond à votre demande

[< PRÉCÉDENT](#)

[TRANSMETTRE >](#)

Indiquez le lieu de réalisation de la demande

Cliquez sur "Voir le récapitulatif de la demande". A ce moment, une fenêtre apparaît avec le CERFA récapitulatif de demande de subvention : pensez à l'enregistrer pour le conserver.

Cliquez sur transmettre pour envoyer votre demande. Une fenêtre s'ouvre (vous pouvez à nouveau télécharger le CERFA). Appuyez ensuite sur "Confirmer la transmission"

Pour la suite du dossier....

Nous pouvons vous accompagner dans la rédaction de votre projet :

Point d'Information de la Vie Associative : <https://piva-hdf.fr/>

